

Nouvelles du pays



COMMUNE DE LAGNEY

~~~~~  
Commission communication informations :

Rémi Bastaille, Océane Bertrand, Bernard Chénot, Hervé Forest, Jacques Mathieu, Logan Mathiot, Eric Reghem, Ariane Remy.  
~~~~~

Bloc notes

Mairie

Tel : 03 83 63 86 77

Mail : commune.lagnéy@wanadoo.fr

Site : www.lagnéy.mairie54.fr

Communauté de communes

Tel : 03 83 43 23 76

Mail : contact@terrestouloises.com

Site : www.terrestouloises.com

Syndicat scolaire le 3V

Tel : 03 83 43 23 58

Mail : syndicat3v@orange.fr

Urgences

Samu : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Général : 112

Rentrée scolaire

La rentrée des classes s'est déroulée en deux temps au regard du léger retard pris sur les travaux à l'école de Bruley.

L'école de Lagnéy a été déménagée le samedi 5 septembre dernier.

Ses portes se sont refermées sur plus de 400 années d'histoire. Si les garçons pouvaient déjà aller à l'école au 17^{ème} siècle, c'est l'action de François Royer, ancien curé du village pendant plus de 50 ans qui permettra aux filles d'accéder à l'enseignement au début du siècle suivant.

Transport scolaire

Suite à une réunion le 20 août dernier des maires de Bruley, Pagnéy, Lagnéy, de la présidente du syndicat scolaire et du président de la Communauté de communes en charge des transports, une première fiche horaire a fait réagir plusieurs membres du syndicat et du conseil municipal au regard de l'arrêt de bus fixé rue des Moncels.

Jugé inadapté pour recevoir plusieurs dizaines de personnes au même moment et dangereux par sa situation sur la départementale, il a été remplacé par celui connu depuis plusieurs années devant l'ancienne école. Les dernières fiches horaires modifiées en conséquence ont été communiquées aux parents par l'équipe enseignante.

Une localisation définitive de l'arrêt de bus doit être définie en lien avec la communauté de communes et le transporteur.

Coût du transport méridien :

Le transport méridien mis en place pour les enfants ne déjeunant pas à la cantine avait vu son coût fixé à 150 euros.

Suite aux remarques de C.Thevenon et J.Mathieu lors du conseil syndical sur une participation équitable du syndicat aux différents services (Cantine, périscolaire, transport méridien) un nouveau calcul a conduit à proposer une baisse significative de ce coût.

Un courrier adressé aux parents les a informés du nouveau coût ramené à 117 euros pour l'année.

Fonctionnement syndicat scolaire :

Au vu des difficultés de communication et de fonctionnement entre les différentes parties prenantes (Mairies, syndicat scolaire, Communauté de communes, enseignantes, Association de parents d'élèves, parents d'élèves délégués) plusieurs délégués au syndicat scolaire ont demandé que soient fournis le document le régissant. Cette demande est toujours en attente à ce jour.

Outre l'amélioration envisagée du fonctionnement du syndicat, il s'agit de faire une communication aux parents afin qu'ils puissent savoir à qui s'adresser en cas de problème.

Informations diverses

Piscine OVIVE – Source communauté de communes Fin août 2020

Aquagym | Aquabike | Circuit training CAMPAGNE D'INSCRIPTION

La campagne d'inscription aux activités adultes pour la saison 2020/2021 débutera lundi 31 août à 14h.
Compte-tenu de la situation sanitaire, les inscriptions se feront uniquement par email.
Reprise des activités lundi 7 septembre.

Procédure à suivre :

1. J'envoie un mail à l'adresse : activites.2021@ovive-toulois.com
(email actif uniquement à partir de 14h, heure du début de la campagne d'inscription)
 2. Je précise le nom de(s) activité(s) choisie(s) et le créneau souhaité prioritairement
> aquagym : pas de restriction au niveau des inscriptions
> aquabike : 2 personnes peuvent être inscrites sur un même mail - 2 créneaux différents uniquement
> circuit training : 2 personnes peuvent être inscrites sur un même mail
 3. Dans le cas où le créneau souhaité serait complet, je peux indiquer mes autres choix par ordre de préférence
 4. Je reçois un mail de confirmation et un bordereau d'inscription
 5. Je renvoie (par mail) le bordereau complété
- ⇒ **Plus d'information sur les créneaux proposés sur www.terrestouloises.com**

Heures d'ouverture :

Du 31/08 au 06/09

- Du lundi 31 août au vendredi 4 septembre : 12h / 19h30
- Samedi 5 septembre : 10h30 / 12h30 et 14h30 / 17h30
- Dimanche 6 septembre : 9h / 12h30

A partir du lundi 7 septembre :

- Du lundi au vendredi : 7h50 / 20h (fermeture du bassin ludique à 19h30)
- Samedi : 10h30 / 12h30 et 14h30 / 17h30
- Dimanche : 9h / 12h30

Les horaires ci-dessus sont les horaires de baignade. L'établissement ferme 30 minutes plus tard.

Infos Association Familles Rurales

- L'Assemblée Générale de Familles Rurales aura lieu le 29/09 à 20h30 dans le respect des règles sanitaires.
- Le 24 septembre, salle verte réunion naturopathie sur le thème des bons ustensiles de cuisine.
- Le club peinture ressort ses pinceaux tous les mardis de 14h00 à 16h00 dans la salle verte.
- Reprise des cours de couture à partir du 1^{er} octobre. Le mardi et le vendredi de 19h30 à 22h00 et le jeudi de 9h00 à 11h30.
- Pour tout autre renseignement contacter la présidente de l'AFR locale au 06 78 05 46 87.

Informations TNT – Territoire Nord Toulinois : <http://www.territoirenordtoulinois.com/>

- Suite à la demande des titulaires de la commission communale en charge de l'animation et de la jeunesse et à la réunion tenue le 20 août entre Océane Bertrand, Eric Reghem, conseillers municipaux et Nathalie Christophe, animatrice du TNT un point sur le fonctionnement de cet organisme à Lagney
- Une nouvelle réunion qui regroupera Mme Christophe, l'Association Familles Rurales de Lagney et la commission communale aura lieu au mois d'octobre avec à l'ordre du jour les activités à venir pour les enfants.

- D'autres réunions seront organisées avec les associations afin de faire évoluer le fonctionnement et la communication de l'organisme.
- La commission communication du conseil sera désormais destinataire des informations du TNT

Incivilités :

- Un dépôt sauvage de déchets a été constaté au point tri du Rosoir. L'origine des déchets a pu être identifiée. Un rappel va être fait par le maire à la personne concernée.

Location logement :

- Un logement pour personne à mobilité réduite est disponible. (Logement soumis à conditions de critères définis par la grille AGGIR). Pour tous renseignements, veuillez contacter la mairie.

Conseil municipal

<p>PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 07 août 2020</p>

Étaient présents : M. Bernard CHENOT, M. Laurent PERRETTE, Mme Inès DESBOIS, Mme Christine THEVENON, M. Bertrand LULEWICZ, M. Hervé FOREST, Mme Ariane REMY, M. Jacques MATHIEU, M. Eric REGHEM, M. Henri SOYER, M. Alain BAZARD, M. Logan MATHIOT, Mme Océane BERTRAND, M. Rémi BASTAILLE

Était absent : M. Stéphane MOURE **Procuration :** M. Stéphane MOURE procuration à M. Laurent PERRETTE
Nombre de conseillers en exercice : 15 - **Présents :** 14 - **Votants :** 15 **Secrétaire de séance :** Mme Ariane REMY

2020 -026 Adoption du PV du Conseil Municipal du 20 juillet :

M. Logan MATHIOT participe à la commission travaux, son nom est manquant dans la liste – délibération 2020-022

M. Jacques MATHIEU demande la précision suivante : La surveillance journalière du réseau d'eau, le relevé des compteurs, et le suivi de facturation font l'objet d'une compensation financière par la Communauté de communes dans les conditions établies pour le transfert de la compétence eau – délibération 2020-013

M. Jacques MATHIEU et Mme Christine THEVENON demandent le retrait de la formulation sur le questionnement autour d'une embauche salariée au syndicat interscolaire le 3V, le questionnement porte sur l'avenir du bureau suite au départ de la Présidente Mme POIRSON – délibération 2020-018

M. Jacques MATHIEU maintient sa requête d'une présentation résumée du projet d'aménagement foncier de la commune – requête figurant à la délibération 2020-025 sur le budget de la commune

M. Jacques MATHIEU maintient sa demande de passage de la commission de sécurité aux différents endroits cités dans les « questions diverses ».

<p>Suite à l'affichage de compte-rendu de réunion une partie du conseil a noté l'absence de l'intervention de B.CHENOT. L'information en italique ci-dessous complète le Procès Verbal du Conseil Municipal.</p>

B. CHENOT qui s'est rendu sur l'aire de jeux en début de semaine, souhaite modérer la dangerosité de ces zones mais accepte de demander le passage de la commission de sécurité.

Jacques MATHIEU souhaite enfin reprendre la formulation de la question posée par Mme Océane BERTRAND « en créant par exemple une commission consultative » en la remplaçant par « en relançant la commission consultative du CCAS jamais réunie depuis 2016 »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve.

2020-027 Association des communes forestières de Meurthe et Moselle

Le Conseil Municipal, après délibération,

Désigne à l'unanimité pour représenter la Commune auprès de la fédération nationale des communes forestières et de l'association référente locale COFOR 54

- 1 délégué « forêt » titulaire : Laurent PERRETTE, 1 délégué « forêt » suppléant : Logan MATHIOT

Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Valide la cotisation annuelle 2020 d'un montant de *399 euros*.

Une information est donnée sur les rôles et aides apportées par l'association dans la gestion forestière. Une revue de la fédération nationale est envoyée régulièrement par voie électronique à la Mairie, ce courriel d'informations sera relayé à l'ensemble des conseillers.

Mme Christine THEVENON pose une question sur la lutte contre les chenilles urticantes. M. le Maire explique que le traitement est difficile en forêt puisque le seul recours est celui d'un insecticide. M. Logan MATHIOT s'intéresse à l'état de santé de la forêt communale et M. le Maire indique que les chênes sont peu impactés. D'autres essences ont d'ores et déjà disparues et prioriser une seule essence reste risqué.

Il précise qu'Aurélien HATTE technicien forestier interviendra en septembre accompagné de son responsable pour une information au Conseil Municipal.

M. Laurent PERRETTE émet le souhait que la commune puisse offrir symboliquement un chêne pour la reconstruction de la charpente de Notre Dame de Paris.

2020-028 Association intercommunale des Sentiers de la Linotte

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne à l'unanimité pour représenter la commune auprès de l'Association intercommunale des Sentiers de la Linotte : Éric REGHEM.

Valide la cotisation annuelle 2020 d'un montant de *120 euros*.

2020- 029 Subventions aux associations

M. le Maire rappelle les règles précédemment fixées lors du dernier mandat sur les conditions d'octroi de subventions aux associations : selon leur degré d'implication dans le village et pour un montant oscillant entre *50 et 250 euros*.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'octroi des aides financières suivantes :

Associations	Aides financières 2020
Associations Les écoliers de la Côte	<i>250 euros</i>
Club de l'Amitié Lagney	<i>100 euros</i>
Amicale des anciens combattants Lagney	<i>150 euros</i>
ADMR	<i>150 euros</i>
Association Les Restos du Cœur	<i>100 euros</i>
Comité départemental du Concours National de la Résistance sous forme d'un bon d'achat pour livre	<i>50 euros</i>
Radio Déclic	<i>150 euros</i>
AEIM	<i>150 euros</i>
Le Toullois Nord Familial	<i>150 euros</i>
Le club d'animation de l'hôpital St Charles	<i>150 euros</i>
TOTAL	<i>1400 euros</i>

2020-030 Parc naturel régional de Lorraine

Le Conseil municipal désigne M. Logan MATHIOT comme représentant de la commune au sein du Parc naturel régional de Lorraine

Par ailleurs, conformément aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Lorraine, il appartient au Maire de désigner 4 représentants des communes de notre département sous la forme d'un vote par correspondance

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de retenir les 4 candidats suivants :

- M. Henri POIRSON de DIEULOUARD, M. Sébastien VERBE de BOUCQ, M. Nicolas BARICHARD de TRONDES, M. Gauthier GRIFFATON d'HAMONVILLE

M. Jacques MATHIEU souhaitait proposer la candidature de M. Gérard RENOARD de BOUILLONVILLE en lieu et place de M. POIRSON en retenant l'argument de privilégier une commune rurale.

2020-031 Travaux en forêt

M. le Maire informe que des travaux sont nécessaires dans certaines parcelles.

Un devis a été réalisé auprès de l'ONF suivant un programme d'action pour 2020, d'un montant total de 28130 euros HT.

- **Parcelle 40**

Cette parcelle de 10.5 hectares a été entièrement détruite en 1999 lors de la tempête. Se sont suivis plusieurs programmes de replantation. Cette parcelle nécessite aujourd'hui notamment le dégagement manuel des plans et cette intervention ne peut pas se faire en hiver. L'ONF doit intervenir également en amont de l'ouverture de la chasse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les travaux proposés par l'ONF sur la parcelle 40 pour un montant de 9000 euros HT.

- **Parcelles 26J, 27J et 29J**

Parcelles de 16 hectares sur lesquelles l'ONF propose d'intervenir entre autres pour le cloisonnement sylvicole au broyeur, la fourniture de protections individuelles contre le gibier et entretien des protections, le nettoyage de jeune peuplement...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les travaux proposés par l'ONF sur les parcelles 26J, 27J et 29J pour un montant de 12340 euros HT

- **Tranchée du Petit Colas (P19, 16, 15, 14, 12) - Grande tranchée (P2 à 14 : sur les 2 côtés de la tranchée) – Grande tranchée (P16, 19, 22, 25, 28, 30, 32, 34 : sur le côté sud-est de la tranchée)**

Sont proposés des travaux d'infrastructure : entretien des lisières, élagage et broyage

Le budget s'élève à 6790 euros HT

M. le Maire propose d'ajourner le vote de ces travaux sans caractère d'urgence à l'année prochaine.

2020-032 Travaux d'élagage voirie communale

- **Entretien des routes forestières** : Devis N°230 réalisé par la société SAFOR pour l'entretien des tranchées, fauchage des routes forestières pour un total de 2350 euros HT

Le Conseil Municipal après avoir en avoir délibéré, valide à l'unanimité les travaux proposés par l'entreprise.

- **Entretien de routes communales** : Devis N°231 de la société SAFOR pour entretien des rideaux, des haies, fauchage et création de haies pour un total de 4750 euros HT
 - **Route de Bouvron** : fauchage et entretien des rideaux et des haies dont abaissement 900 euros HT, création d'une haie sur une longueur d'environ 400 m 800 euros HT
Des renseignements ont été pris auprès de la communauté de communes Terres Toulaises pour l'entretien des arbres en hiver par le biais de leurs services.
 - **Route des fermes jusqu'à la départementale 101** : 1550 euros HT
Fauchage et entretien des rideaux et des haies, création d'une haie sur une longueur de 300 m environ

- **Chemin de la Charme : 520 euros HT**
Fauchage et entretien des rideaux et des haies
- **Chemin de terre de la route de Bouvron : 980 euros HT**
Vers la parcelle forestière : élargir de 2m sur environ 600 m, élagage 3m de haut

Le Conseil Municipal après avoir en avoir délibéré, valide à l'unanimité les travaux proposés par l'entreprise.

2020-033 Prime COVID

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée, conformément aux textes en vigueur

Décide par 14 voix et une abstention, d'octroyer une prime exceptionnelle de 500 euros à la secrétaire de mairie mobilisée pour assurer la continuité des services publics face à l'épidémie de covid-19 et conduisant à un surcroît d'activité, soit du 24 mars au 10 juillet 2020.

2020-034 Renouvellement des membres de la Commission communale d'aménagement foncier

- **Élection par le Conseil municipal de 3 propriétaires titulaires, de 2 propriétaires suppléants**
- **Désignation d'un conseiller municipal titulaire et de 2 suppléants**

M. le Maire a fait connaître que par lettre du 29 juin 2020, M. le Président l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires ainsi qu'à la désignation des représentants du conseil municipal, appelés à siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 07 juillet 2020, soit plus de 15 jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci après :

- M. Denis MARCHAL en qualité de délégué suppléant, M. Michel MULLER en qualité de membre titulaire, M. Francis DELABOUGLISE en qualité de membre titulaire, M. Pascal CHENOT en qualité de membre titulaire, M. Jean BAUR en qualité de membre titulaire, M. Bertrand LULEWICZ en qualité de membre titulaire ou suppléant, M. Jean Claude BERTRAND en qualité de membre titulaire ou suppléant, M. Hervé FOREST en qualité de membre titulaire ou suppléant, Mme Colette LANTERNE en qualité de membre titulaire, Mme Marie Yvonne PETITFOUR en qualité de déléguée suppléante

Se portent en outre candidats, en séance, au titre de la désignation des représentants du Conseil municipal, les conseillers municipaux ci après : M. Jacques MATHIEU en qualité de membre titulaire, M. Laurent PERRETTE en qualité de suppléant et M. Logan MATHIOT en qualité de suppléant.

Il est alors procédé à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis et à la désignation des représentants du Conseil municipal, dans les conditions fixées par l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales et l'article L121-3§3 du Code rural et de la pêche maritime.

Suite à l'affichage de compte-rendu de réunion une partie du conseil a noté l'absence des discussions préalables au vote. Les informations en italique ci-dessous complètent le Procès Verbal du Conseil Municipal.

→Représentants les propriétaires privés de biens fonciers non bâtis

- *Suite à la suggestion de Mme BRUNELOT, présidente de la CAF, B. CHENOT propose de maintenir au maximum le bureau actuel de cette commission.*
- *Plusieurs conseillers (C.THEVENON, J. MATHIEU, H.FOREST...) se posent la question sur l'utilité de ce vote s'il ne faut rien changer à la composition de cette commission.*
- *Ils s'étonnent du nombre de parutions dans la presse (5) faisant appel aux candidats pour en final aboutir à une proposition faite par une personne n'appartenant pas au Conseil Municipal. Changer deux ou trois personnes par rapport à l'effectif global de la commission ne doit pas ébranler le fonctionnement de celle-ci.*
- *B. CHENOT souligne que cet excès de parution n'est pas du fait de la mairie mais du journal lui-même.*

- *E.REGHEM et O. BERTRAND évoquent le fait que 4 membres sur les 5 représentants les propriétaires privés n'habitent pas le village.*
- *J. MATHIEU souligne que la composition de cette partie de la commission, si elle n'est pas modifiée, n'est pas équilibrée.*
- *H.SOYER met en avant le travail déjà réalisé par la commission ces dernières années.*
- *Le maire fait ensuite procéder aux votes.*

Élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis : majorité requise 8 voix

- Élection des titulaires :

M. Pascal CHENOT : 10 voix au 1^{er} tour - M. Bertrand LULEWICZ : 15 voix au 1^{er} tour

- Élection des suppléants :

Mme Marie Yvonne PETITFOUR : 8 voix au 1^{er} tour

Mme Colette LANTERNE : 7 voix au 1^{er} tour, élue au 2nd tour par 8 voix

Désignation des représentants du Conseil municipal :

M. Jacques MATHIEU titulaire - M. Laurent PERRETTE suppléant - M. Logan MATHIOT suppléant

Sont élus par 14 voix **pour** et une abstention

Suite à l'affichage de compte-rendu de réunion une partie du conseil a noté l'absence de la notification d'un huis clos. L'information en italique ci-dessous complète le Procès Verbal du Conseil Municipal.

A l'issue du vote relatif à la commission d'aménagement foncier le huis clos est demandé par B.CHENOT sur le dossier en cours.

2020-035 Délégation de signature au service urbanisme instructeur ADS de la Ville de TOUL

La délégation de signature est validée en son entièreté par 11 voix **pour**, une voix contre et 3 abstentions

QUESTIONS DIVERSES

1. Une information a été donnée en début de séance sur des **actes de vandalisme** commis sur la commune et découverts le 5 août dernier par l'employé municipal:
 - La porte de la Maison du Berger a été forcée
 - Une antenne a été cassée sur le toit d'une maison sénior et le hublot a été démonté
 - Un jardin a été détérioré à proximité ruelle Thiébaud
- M. le Maire doit prendre davantage de renseignements également concernant un vol qui aurait été commis dans un des logements séniors.

Actuellement aucune plainte n'a été déposée.

Une information pour appel à la vigilance « voisins » sera intégrée au 1^{er} bulletin d'informations par la Mairie « Nouvelles du Pays »

2. **M. Dominique POTIER, député** de Meurthe et Moselle sera présent à la Mairie de LAGNEY pour une rencontre avec les habitants le mercredi 26 août à 14h30
La communication autour de l'événement est assurée par l'équipe de M. POTIER.
3. Christine THEVENON communique les éléments de la réunion du **Conseil syndical interscolaire le 3V** du 28 juillet dernier
Est élue Présidente : Mme Angélique LESSERTEUR
Sont élues Vice-présidentes : Mme Anne TENCE et Mme Christine THEVENON
Le syndicat prend actuellement des informations sur la répartition des rôles de chacun des acteurs, notamment entre le syndicat et le Conseil d'école (corps enseignant, inspection académique, parents d'élèves, communes...)
Les informations sont affichées devant la porte du Péri-scolaire de BRULEY. Un communiqué sera fait aux parents sur les modalités de la rentrée 2020/2021.

Le syndicat a pris attache auprès de la directrice Mme HEINRICH pour évoquer entre autres le changement d'horaires de l'école.

Pour le bus méridien, deux bus seront mis en place, un pour LAGNEY, un pour PAGNEY avec la réserve du manque encore d'un accompagnateur pour le moment.

Considérant l'annonce du tarif de 150 euros par enfant pour le bus méridien, considérant le coût annuel du bus de 8000 euros, considérant le taux de participation des communes au titre du périscolaire et de la cantine, Mme THEVENON et M. MATHIEU ont effectué un calcul en reprenant une base de taux équivalente et souhaiteraient qu'un tarif plus équitable soit proposé aux familles. Considérant les 36 inscrits cette année, le tarif pourrait être rediscuté et diminué à 104 euros selon leur proposition. Ce tarif plus équitable serait réévalué chaque année en fonction du nombre d'inscrits, la base de participation des communes restant la même.

Pour le syndicat est envisagée la création d'un ENT (espace numérique de travail) d'ici la rentrée 2021.

4. Commission communication

La commission s'est réunie le vendredi 31 juillet dernier.

- Le nouveau site internet devrait être mis en place pour le 1^{er} janvier 2021 : soit il sera envisagé un nouvel hébergeur, soit celui-ci pourrait être revu avec de nouvelles fonctionnalités sur le serveur de l'ADM 54 (lien établi avec M. Hervé RICHARD)
- Le bulletin d'informations papier est remis en activité plus régulière avec l'entête du blason de LAGNEY et le nouveau nom « Nouvelles du Pays », un bulletin trimestriel sera plus conséquent
- La visibilité et création de comptes sur les réseaux sociaux tels que Facebook ou Instagram doivent être rediscutés
- Il est envisagé la création d'un groupe Whatsapp pour la communication interne au Conseil municipal
- Point sur la protection des données personnelles (RGPD)

5. Une proposition a été reçue par la Communauté de communes Terres Toulouses pour un achat groupé de défibrillateurs.

M. le Maire rappelle qu'un défibrillateur doit être installé dans chaque établissement recevant du public (ERP). La Mairie en dispose d'un premier qui sera installé à la Mairie mais une acquisition est envisagée pour une installation à l'église.

6. M. le Maire informe de la réception des derniers masques lavables commandés soit 1050 masques adultes et 50 masques enfants.

Il est retenu de procéder à la distribution de la moitié à la population du village et de garder en réserve une autre moitié de ce stock.

7. M. MATHIEU aborde d'autres points en fin de séance.

M. MATHIEU demande une consultation du dossier appel d'offres Maisons Séniors. Cette consultation sera possible pour les conseillers qui le souhaitent à compter du 24 août prochain (retour de la secrétaire de mairie titulaire)

M. MATHIEU évoque la dangerosité d'un calvaire prêt à tomber chemin de la Croix Parrain, photos à l'appui, un autre calvaire Chemin de la croix Colas au Puits Morson est à dégager des ronces environnantes.

Éric REGHEM et Océane BERTRAND demandent à participer eux aussi à la commission travaux.

Océane BERTRAND propose une réunion de la commission jeunesse le samedi 26 septembre à 14h en mairie.

M. MATHIEU demande la création de deux commissions une sur la thématique Finances, une autre sur la thématique Appels d'offres. M. le Maire informe que ces éléments seront discutés et validés par le Conseil municipal en son entière composition et qu'il n'y a donc pas de commissions particulières à créer.

Suite à l'affichage de compte-rendu de réunion une partie du conseil a noté l'absence de la liste des représentants à la commission communale des impôts directs. Les informations en italique ci-dessous complètent le Procès Verbal du Conseil Municipal.

CCID : La liste des titulaires et suppléants pour la CCID est validée par le directeur des Finances publiques. Les concernés seront informés par courrier de cette validation de nomination

Titulaires : H. SOYER, J. GUINOT, M.R. DOURTHE, L. MATHIOT, M.D. SCHICHEL, M. FRETY,

Suppléants : C. CHENOT, P. CHENOT, S. BLOT, A. BAZARD, J. DRUET, E. REGHEM

Dernières minutes :

Ouverture d'un nouveau commerce

Plus que quelques jours à attendre ...

Loris Collet, le nouveau boulanger du village a mis en marche ses machines dans son laboratoire flambant neuf et il a lancé la phase de réglages et de tests nécessaire à la bonne marche de l'ensemble. Pour le village, c'est un petit événement, lui qui aura vu sa boulangerie fermer au début des années 70.

Près de 50 ans plus tard les habitants de Lagny et les clients de passage seront invités à franchir la porte de la Boulangerie Pâtisserie du Rosoir avant la fin du mois de septembre

Fête de la Nature

Vous êtes invités à participer à la journée **Fête de la Nature du mercredi 7 octobre** à la colline de Sion (13, rue Notre-Dame 54330 SAXON-SION) sur le thème suivant : **La nature vous manque, reffê|te-lui une place !**

Plusieurs animations sont prévues : **une balade nature** sur la colline de Sion « 3 parcours proposés par la Cité des Paysages », **une conférence** avec 3 intervenants « thème : La nature et un environnement sain, c'est bon pour ma santé ! », **une animation d'une quinzaine de stands et une animation** sur « comment apprendre à identifier les oiseaux et à construire des nichoirs ».

Vous trouverez ci-dessous le lien du programme complet avec plusieurs outils/supports :

- Le site du Pays Terres de Lorraine : http://www.terresdelorraine.org/fr/animations-et-stands_-n.html
- La page facebook : <https://www.facebook.com/clsterresdelorraine/>
-
- Le site national Fête de la nature : <https://fetedelanature.com/programme-complet>

Cette journée est organisée par le Pays Terres de Lorraine dans le cadre de la Fête de la nature et coordonnée autour du Contrat Local de Santé. Elle est pilotée par un comité d'organisation composé de : Pays Terres de Lorraine, conseil départemental (Cité des paysages de Meurthe-et-Moselle), communautés de communes « Terres Toulouses, Moselle et Madon , Pays du saintois, Pays de Colombey », section MGEN de Meurthe-et-Moselle, CPIE Nancy-Champenoux, Citoyens et Territoires, ARS Grand Est et région grand Est.

COVID-19

Une nouvelle distribution de masques sera effectuée par la municipalité dans les jours qui viennent.

Relève des compteurs d'eau

L'employé communal procédera au relevé des compteurs d'eau en compagnie d'un conseiller municipal à compter du 21 septembre.

Service Civique



**UN SERVICE CIVIQUE
ÇA VOUS TENTE ?**

DES MISSIONS VOUS ATTENDENT !

PORTES OUVERTES : 21-25 SEPT. 14H-16H

RENCONTRE AVEC LES TUTEURS : 25 SEPT. 9H30-12H

À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT

RENSEIGNEMENTS
servicecivique@departement54.fr
03 83 94 55 05     @departement54

QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

- UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE
- DE 16 À 25 ANS (30 ans pour les personnes en situation de handicap)
- DE 6 À 12 MOIS
- DE 24H À 35H PAR SEMAINE
- SANS CONDITION DE DIPLOME
- 580 € PAR MOIS
- UN TUTORAT ADAPTÉ
- DANS UNE ASSOCIATION, UNE COLLECTIVITÉ, UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE, UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

9 DOMAINES D'ACTION

- SOLIDARITÉ
- SANTÉ
- ÉDUCATION POUR TOUS
- CULTURE ET LOISIRS
- SPORT
- ENVIRONNEMENT
- MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ
- INTERVENTION EN CAS D'URGENCE
- DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET ACTION HUMANITAIRE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL VOUS ACCOMPAGNE

JEUNE DE 16 À 25 ANS

Vous souhaitez vous engager ?

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL VOUS PROPOSE :

- ✓ Des missions de service civique
- ✓ des formations
- ✓ un suivi pendant la mission
- ✓ une préparation de l'après

Vous souhaitez réaliser un projet citoyen ?

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL VOUS ACCOMPAGNE au sein de la pépinière de projets IDSE CAP :

- en statut civique, avec les moyens logistiques et l'accompagnement méthodologique qui correspondent à votre besoin
- pour des projets qui représentent un défi pour vous et une utilité sociale pour la société

Vous souhaitez accueillir un/des volontaires ?

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EST PRÉSENT POUR INFORMER ET ORIENTER en complément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des sports

EXEMPLES DE MISSIONS
Rendre visite à des personnes âgées et recueillir leur mémoire.
Animer un « éco appart » pour sensibiliser aux économies d'énergie dans le logement.
Animer les projets pédagogiques dans un collège.
Animer des ateliers numériques

RETROUVEZ TOUTES LES MISSIONS SUR SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR

Source: Assemblée générale de MEURTHE ET MOSELLE DEVELOPPEMENT